



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 MARS 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Séverine GOSSELIN, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2025-75)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-6, L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses

articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 2 :

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux « I. Commissions internes » et « VI. Conseils d'administration ou commissions des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux » joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Monsieur Alain MEQUIGNON, intéressé à l'affaire, est sorti de la salle. Il n'a donc pris part ni au débat, ni au vote ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 3 :

De désigner le représentant du Département repris au tableau « VIII. Autres organismes » joint en annexe 3 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 24 mars 2025
I. Commissions internes – A**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
A127	<p>Comités Territoriaux d'Echange et de Concertation (CTEC) du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)</p> <p>(Arrageois, Ternois, Artois, Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois)</p>		<p>1 co-président pour chaque CTEC des territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrageois : -Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY • Ternois : -Alain MEQUIGNON • Artois : -Florence WOZNY • Audomarois : -Bertrand PETIT • Boulonnais : -Mireille HINGREZ-CEREDA • Calaisis : -Caroline MATRAT • Lens-Hénin : -Fatima AIT-CHIKHEBBIH • Montreuillois : -Blandine DRAIN 		<p>Conformément au PDALHPD 2022-2027 (délibération n°2022-498 du CD du 12/12/2022), 8 comités territoriaux d'échange et de concertation se réunissent sous la co-présidence sous-préfecture/élu du Conseil départemental.</p> <p>Sont désignés pour représenter le Conseil départemental, afin de co-présider chacun des Comités Territoriaux d'Échange et de Concertation (CTEC) du PDALHPD des 8 territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrageois : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Ternois : M. Alain MEQUIGNON - Artois : Mme Florence WOZNY - Audomarois : M. Bertrand PETIT - Boulonnais : Mme Mireille HINGREZ-CEREDA - Calaisis : Mme Caroline MATRAT - Lens-Hénin : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH - Montreuillois : Mme Blandine DRAIN

ANNEXE – Conseil départemental du 24 mars 2025

VI. Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux - H

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
H185	Comité de pilotage régional de prévention et de prise en charge du surpoids et de l'obésité (ARS)		1 titulaire : - Maryse CAUWET		<p>Suite à la mise en place d'un comité de pilotage régional de prévention et de prise en charge du surpoids et de l'obésité, l'ARS sollicite du Département la désignation d'un représentant pour siéger au sein de cette instance.</p> <p>Mme Maryse CAUWET est désignée pour représenter le Département, en qualité de titulaire, afin de siéger au comité de pilotage régional de prévention et de prise en charge du surpoids et de l'obésité (ARS).</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 24 mars 2025
VIII. Autres organismes - G**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
G312	Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord/Pas-de-Calais		1titulaire : - Alain MEQUIGNON		<p>En application des articles R.511-7 et R.511-96-3 du Code Rural de la Pêche Maritime, un membre associé est désigné par chaque département du ressort pour participer de droit aux sessions de la Chambre interdépartementale de l'agriculture avec voix consultative.</p> <p>M. Alain MEQUIGNON est désigné pour représenter le Département, en qualité de titulaire (membre associé avec voix consultative) afin de siéger à la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord/Pas-de-Calais.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°13

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 MARS 2025

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

En l'espèce, il revient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

- I - Commissions internes
- VI. Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux
- VIII - Autres organismes

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

- De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY